



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE

*Direction départementale
des territoires et de la mer de la Gironde*

Arcachon, le 11 juillet 2014

Service maritime et littoral

AVIS AUX NAVIGATEURS

DU BASSIN D'ARCACHON

N° 23

Les usagers du bassin d'Arcachon sont informés qu'en raison du déroulement d'un spectacle pyrotechnique le **lundi 14 juillet 2014** sur le littoral de la commune d'Arcachon, la circulation, le mouillage, et le stationnement des navires et engins de toute nature sont interdits dans une zone de sécurité autour de la jetée Thiers délimitée :

- par un périmètre de 18 mètres de part et d'autre de l'intégralité de la jetée Thiers de 8h00 à 8h30
- par un cercle de 18 mètres de rayon centré sur le point :44°39,9' N – 01°10,127' W de 8h30 à 16h15
- par un cercle de 30 mètres de rayon centré sur le point :44°39,9' N – 01°10,127' W de 16h15 à 18h30
- par un cercle de 160 mètres de rayon centré sur le point :44°39,9' N – 01°10,127' W de 18h30 à minuit.

Un schéma représentant l'implantation des zones réglementées est annexé au présent avis.

Il est demandé aux usagers de naviguer prudemment à proximité.

L'Administrateur des Affaires Maritimes

Michel ARDOHAIN

Chef de l'Unité Encadrement
et Contrôle des Usages